

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

3

Désignation de l'entreprise : SAS SPHERE				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	
	Production vendue	FD		FE	
	biens *				FF
	services *	FG	21 662	FH	FI 21 662
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 662	FK	FL 21 662
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 20
				Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR 21 683
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 693 108
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 61 760
	Salaires et traitements*				FY 46 000
	Charges sociales (10)				FZ 17 658
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*		GA 5 392
			– dotations aux provisions*		GB
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD 10 247
	Autres charges (12)				GE 3
					Total des charges d'exploitation (4) (II)
	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GF (812 487)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GG 9 533 088
	Produits financiers de participations (5)				GH 3 890
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ 7 948 339
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL 140 730
PRODUITS FINANCIERS	Differences positives de change				GM 126 982
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN 240
					Total des produits financiers (V)
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GO 180 624
	Intérêts et charges assimilées (6)				GP 8 396 917
	Differences négatives de change				GQ 3 438 095
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GR 292 109
					Total des charges financières (VI)
	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GS 1 079
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GT 162 073
CHARGES FINANCIERES	Produits financiers de participations (5)				GU 3 893 358
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GV 4 503 559
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 13 220 270

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS SPHERE

Néant *

				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 085 821	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)				1 085 821	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	6 804	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	99 997	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				106 802	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *		HP		
	– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	6 804	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	7 948 339	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	279 768	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				99 997	
Produits des cessions d'éléments d'actif					1 085 821
Charge sur exercice antérieur				6 804	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
	Charge sur exercice antérieur			Charges antérieures	Produits antérieurs
				6 804	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CERTIFIÉ CONFORME

A L'ORIGINAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Désignation de l'entreprise SAS SPHERE

Adresse de l'entreprise 4 place Louis Armand 75012 PARIS

Numéro SIRET* 4 0 1 6 0 0 2 1 8 0 0 0 2 8

Néant *Exercice N clos le,
30/06/2023

		(I)	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMobilisations INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM	
	IMMobilisations CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 324	AU 20 034 5 290
IMMobilisations FINANCIERES(2)	IMMobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	2 816 701	CV 1 288 485 1 528 215
		Créances rattachées à des participations	BB	4 276 224	BC 21 354 4 254 869
		Autres titres immobilisés	BD	448 142	BE 448 142
		Prêts	BF		BG
		Autres immobilisations financières*	BH	2 074 450	BI 2 057 610 16 840
			BJ	9 640 843	BK 3 387 485 6 253 358
		TOTAL (II)			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	85 636 CA	85 636
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE 99 499	38 381 914
		Disponibilités	CF	CG 2 429 907	2 429 907
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI 5 375	5 375
			CJ	CK 99 499	40 902 834
		TOTAL (III)			
		Frais d'émission d'emprunt à étaler	IV CW		
		Primes de remboursement des obligations	V CM		
		Ecart de conversion actif*	VI CN	10 247	10 247
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A 3 486 984	47 166 440
		Renvois : (1) Dont droit au bail :	CP	3 024 657	(3) Part à plus d'un an CR
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
		Classe de réserve Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SPHERE

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 916 000)	DA	5 916 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 615 797
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	591 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	22 570 138
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 321 702
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	49 494
		DL	44 064 732
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
		DO	
	Provisions pour risques	DP	10 247
DETTE (4)	Provisions pour charges	DQ	
		DR	10 247
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
DETTE (4)	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	123 815
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	653 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	426 475
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 873 721
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	4 200
	Produits constatés d'avance (4)	EB	9 296
		EC	3 091 460
RENOVIS	Ecart de conversion passif*	ED	
		EE	47 166 440
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
		1D	
		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 091 460
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	123 815

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SPHERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 47 166 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 321 703 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui

Règles et méthodes comptables

concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

"Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais d'acquisition (droits de mutations, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont désormais incorporés au prix de revient de ces titres"

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En date du 22/05/2023 la société SPHERE a cédé les titres qu'elle détenait de la société BERTHOLON; de ce fait elle ne détient plus de participation de cette société à la date de clôture.

En date du 04/10/2022 la société SPHERE a acquis 95 titres de la société CAP SAONE DEVELOPPEMENT; de ce fait à la date de clôture elle détient 95% du capital de cette société.

En date du 06/10/2022 la société SPHERE a acquis 419 titres de la société EJ DEV; de ce fait à la date de clôture elle détient 3.59% du capital de cette société.

En date du 17/05/2022 la société SPHERE a acquis 56 titres de la société PETITJEAN PARIS; de ce fait à la date de clôture elle détient 4.91% du capital de cette société.

En date du 03/05/2023 la société SPHERE a acquis 1 450 titres de la société GLOBAL SECONDARY 2022; de ce fait à la date de clôture elle détient 1.69% du capital de cette société.

En date du 19/04/2023 la société SPHERE a acquis 964.8 titres de la société US LBO 2022; de ce fait à la date de clôture elle détient 0.55% du capital de cette société.

SPHERE
Société par actions simplifiée au capital de 5 916 000 euros
Siège social : Tour de l'Horloge, 4 Place Louis Armand,
75603 PARIS CEDEX 12
401 600 218 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 DÉCEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 12 321 702,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 321 702,87 euros
A titre de dividendes	751 332,00 euros
Soit 127,00 euros par action	
Le solde	11 570 370,87 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 34 140 509,20 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 751 332,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 24 décembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

K

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende brut global	Dividende éligible à l'abattement <i>(pour les personnes physiques)</i>
30 juin 2020	443 700 €	443 700 €
30 juin 2021	443 700 €	443 700 €
30 juin 2022	751 332 €	751 332 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Noël COMTE



audit eurhalp sarl

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Sandrine BOUSQUET
Commissaire aux comptes

SPHERE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Tour de l'horloge
4, place Louis Armand

75 603 PARIS cedex 12

SIRET N° 401 600 218

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SPHERE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les points suivants.

Nous nous sommes notamment assurés de la correcte valorisation et de l'absence de perte de valeur des titres de participation, de la réconciliation des comptes réciproques, de l'exhaustivité et de la sincérité des informations données en annexe relatives aux filiales et aux valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents sur la situation financière les comptes annuels adressés aux associés appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations concernant :

- l'indication en montant, pourcentages et nombres des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice,
- l'indication en montant, pourcentages et nombres des factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu ne vous ont pas été communiquées.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 1er décembre 2023

AUDIT EURIALP

Sandrine BOUSQUET
Le commissaire aux comptes délégué

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	25 325		20 035	5 290
Immobilisations corporelles en cours				10 683
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 816 701		1 288 486	1 528 215
Créances rattachées aux participations	4 276 224		21 355	4 254 870
Autres titres immobilisés				448 143
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 074 451		2 057 610	16 840
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 640 844		3 387 485	6 253 359
ACTIF CIRCULANT				10 846 904
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	85 636			85 636
Capital souscrit et appelé, non versé				44 575
Divers				
Valeurs mobilières de placement	38 481 414		99 499	38 381 915
Disponibilités	2 429 907			2 429 907
Charges constatées d'avance (3)		5 376		5 376
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 002 333		99 499	40 902 834
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	10 247			10 247
TOTAL GENERAL	50 653 424		3 486 984	47 166 440
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			3 024 657	3 551 309
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
Tel. 04 78 76 22 30
RCS LYON B 410 783 236

Bilan passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 916 000	5 916 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 615 798	2 615 798
Ecart de réévaluation	591 600	591 600
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	22 570 138	8 699 800
Autres réserves		
Report à nouveau	12 321 703	14 621 670
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement	49 494	49 494
Provisions réglementées	44 064 733	32 494 362
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 247	
Provisions pour charges		10 247
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	123 816	1 944
Emprunts et dettes financières diverses (3)	653 951	295 699
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	426 476	33 778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 873 722	867 498
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 200	78
Autres dettes	9 296	12 366
Produits constatés d'avance	3 091 460	1 211 365
TOTAL DETTES		
Ecart de conversion passif	47 166 440	33 705 727
TOTAL GENERAL		
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 091 460	1 211 365
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	123 816	1 944
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	21 663	231 332
Chiffre d'affaires net	21 663	231 332
Dont à l'exportation		231 332
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	21	6
Total I	21 684	231 337
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	693 108	361 599
Impôts, taxes et versements assimilés	61 761	14 611
Salaires et traitements	46 000	36 000
Charges sociales	17 659	13 538
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 393	4 517
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 247	
Autres charges	3	8
Total II	834 171	430 273
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-812 487	-198 936
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	9 533 089	1 027 917
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	3 890	
Produits financiers		
De participation (3)	7 948 339	5 055 454
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	140 731	7 882
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	126 983	283 646
Différences positives de change	240	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	180 624	29
Total V	8 396 917	5 347 010
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 438 095	155 837
Intérêts et charges assimilées (4)	292 109	3 719
Différences négatives de change	1 080	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	162 074	1 001
Total VI	3 893 358	160 557
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 503 559	5 186 453
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 220 270	6 015 434

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Compte de résultat (suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		3 348
Sur opérations en capital	1 085 822	13 200 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		3 513
Total produits exceptionnels (VII)	1 085 822	13 206 861
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 804	49 000
Sur opérations en capital	99 998	4 000 049
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	106 802	4 049 049
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	979 020	9 157 812
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 877 587	551 576
Total des produits (I+II+V+VII)	19 037 512	19 813 126
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 715 809	5 191 456
BENEFICE OU PERTE	12 321 703	14 621 670
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	6 804	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	7 948 339	5 055 454
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	279 768	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SPHERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 47 166 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 321 703 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui

Règles et méthodes comptables

concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

"Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais d'acquisition (droits de mutations, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont désormais incorporés au prix de revient de ces titres"

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

AUDIT EURHALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCIS LYON B 410 793 236

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En date du 22/05/2023 la société SPHERE a cédé les titres qu'elle détenait de la société BERTHOLON; de ce fait elle ne détient plus de participation de cette société à la date de clôture.

En date du 04/10/2022 la société SPHERE a acquis 95 titres de la société CAP SAONE DEVELOPPEMENT; de ce fait à la date de clôture elle détient 95% du capital de cette société.

En date du 06/10/2022 la société SPHERE a acquis 419 titres de la société EJ DEV; de ce fait à la date de clôture elle détient 3.59% du capital de cette société.

En date du 17/05/2022 la société SPHERE a acquis 56 titres de la société PETITJEAN PARIS; de ce fait à la date de clôture elle détient 4.91% du capital de cette société.

En date du 03/05/2023 la société SPHERE a acquis 1 450 titres de la société GLOBAL SECONDARY 2022; de ce fait à la date de clôture elle détient 1.69% du capital de cette société.

En date du 19/04/2023 la société SPHERE a acquis 964.8 titres de la société US LBO 2022; de ce fait à la date de clôture elle détient 0.55% du capital de cette société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	4 100			4 100
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 225			21 225
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 325			25 325
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	8 790 624	2 180 377	3 878 076	7 092 926
- Autres titres immobilisés		448 143		448 143
- Prêts et autres immobilisations financières	2 074 451			2 074 451
Immobilisations financières	10 865 075	2 628 519	3 878 076	9 615 519
ACTIF IMMOBILISE	10 890 400	2 628 519	3 878 076	9 640 844

AUDIT EURHALP
 22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
 Tel. 04 78 76 22 30
 RCS LYON B 410 793 236

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporielles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				2 628 519
Acquisitions				2 628 519
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 628 519	2 628 519
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				3 878 076
Cessions				3 878 076
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			3 878 076	3 878 076

Notes sur le bilan**Immobilisations financières****Liste des filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales				
(détenues à + 50 %)				
SCI GESIM 01600 REYRIEUX	380 000	170 681	100,00	170 681
SCI BEL AIR 01600 REYRIEUX	45 735	557 731	100,00	557 731
SCI DES BEAUX MONTS 01600 SAINTE EUPHEMIE	150 000	2 161 207	100,00	2 161 207
SCI JOUETS LYON 01600 SAINTE EUPHEMIE	222 000	5 675 962	100,00	5 675 962
SCI EMERGENCE 2001 01600 SAINTE EUPHEMIE	1 524	2 874 559	100,00	2 874 559
SAS COMETE SERVICES 01600 REYRIEUX	200 000	11 300	100,00	4 653
SCI BELLE DOMBES 01600 SAINTE-EUPHEMIE	1 000	194 062	80,00	194 062
SCI CAP SAONE DEVELOPPEMENT 01600 REYRIEUX	100 000	-4 095	95,00	-4 095
SCI BELLES VUES 01600 SAINTE EUPHEMIE	10 000	3 389 677	100,00	3 389 677
SCI BELLE GRANGE 01600 SAINTE EUPHEMIE	2 000	2 539 835	100,00	2 539 835
- Participations				
(détenues entre 10 et 50 %)				
SCI BELLE PRAIRIE 01600 REYRIEUX	1 000	-70 435	10,00	-38 545
SCI BELLE VALLEE 69250 FLEURIEU SUR SAONE	1 000	6 070	10,00	6 070
SCI BELLE ETOILE 01600 REYRIEUX	1 000	1 025 658	10,00	1 131 589
SAS LABELYSEES 69400 ARNAS	90 000	2 755	17,00	332

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales					
(détenues à + 50 %)					
	2 321 839	1 040 853	3 626 036		7 837 169
- Participations					
(détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

AUDIT EURYALP

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

Notes sur le bilan**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations Incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	828	1 367		2 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 814	4 026		17 840
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 642	5 393		20 035
ACTIF IMMOBILISE	14 642	5 393		20 035

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 441 687 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	4 276 224	994 614	3 281 611
Prêts			
Autres	2 074 451	2 030 043	44 407
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	85 636	85 636	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 376	5 376	
Total	6 441 687	3 115 670	3 326 018

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Int s/creances participation	61 689
Interets courus à recevoir	21 771
Total	83 459

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 35 166 796 euros pour une valeur comptable de 34 742 031 euros. Le montant des plus-value latentes s'élève à 436 564 euros. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 11 799 euros.

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation à hauteur de 99 499 euros. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

AUDIT EURHALP

32 rue Antoine Lumière 69008 LYON

TEL 04 78 76 22 30

RCO LYON B 410 793 236

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 5 916 000,00 euros décomposé en 5 916 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 916	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 916	1 000,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	49 494			
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	49 494			49 494

Répartition des dotations et reprises :

- Exploitation
- Financières
- Exceptionnelles

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lijardière 69008 LYON
Tél. 04 78 76 22 30
Fax 04 78 410 793 236

Notes sur le bilan**Provisions****Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		10 247			10 247
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total		10 247			10 247
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 247			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 091 460 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	123 816		123 816	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	426 476		426 476	
Dettes fiscales et sociales	1 873 722		1 873 722	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	658 151		658 151	
Produits constatés d'avance	9 296		9 296	
Total	3 091 460		3 091 460	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 653 951

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 398 491 euros.

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	417 879
Agios courus a payer	363
Int courus/comptes d associes	253 058
Personnel c.a.p	10 000
Org sociaux c.a.p	514 121
Etat, charges a payer	648
Taxe sur les salaires	467
Charges a payer	4 200
Total	1 200 735

Notes sur le bilan**Autres informations****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Sous traitance administrative	120		
Assurance	1 816		
Cotisations	3 439		
Total	5 376		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Rémunération de gérance	9 296		
Total	9 296		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	30/06/2023
Rémunération gérance	21 663
TOTAL	21 663

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	99 998	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 085 822
Charge sur exercice antérieur	6 804	
TOTAL	106 802	1 085 822

AUDIT EURHALP
 22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
 Tel. 04 78 76 22 30
 RCS LYON B 410 793 236

Notes sur le compte de résultat**Résultat et impôts sur les bénéfices****Accroissements et allégements de la dette future d'impôt**

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 15 % à hauteur de 42 500 € et 25 % au delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 379 347 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments Moins value 30.06.2023	99 499
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	99 499
Allégements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	109 746
Liés à d'autres éléments Plus value 30.06.23	1 524 143
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	1 633 889
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	379 347
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 15 % à hauteur de 42 500 € et 25 % au delà.	

Autres informations**Engagements financiers****Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Abandon cpté courant BIO 2C avec clause de retour à meilleure fortune du 27/12/19	38 000
Abandon cpté courant BIO 2C avec clause de retour à meilleur fortune du 30.06.2022	49 000
Autres engagements reçus	87 000
Total	87 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	87 000
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	